

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-1-6-1

Séance du lundi 21 février 2022

LES FONDS DE SOUTIEN DU CONTRAT TRIENNAL 2021-2023 AU SERVICE DE L'AMBITION EUROPÉENNE ET TRANSFRONTALIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel, procuration à Mme BEHA Nicole
M. DEBES Vincent, procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
Mme DELATTRE Cécile, procuration à Mme RUCH Valérie
Mme DILIGENT Danielle, procuration à M. MATT Nicolas
Mme DREYFUS Isabelle, procuration à M. SUBLON Yves
Mme DREXLER Sabine, procuration à M. JANDER Nicolas
M. ERBS André, procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
Mme GREIGERT Catherine, procuration à M. SITZENSTUHL Charles
M. HEMEDINGER Yves, procuration à Mme DIETRICH Martine
M. HOERLE Jean-Louis, procuration à Mme REYMANN Anne
Mme JEANPERT Chantal, procuration à M. MEYER Philippe
Mme KLINKERT Brigitte, procuration à Mme MILLION Lara
Mme MULLER-BRONN Laurence, procuration à M. LORENTZ Michel
M. OEHLER Serge, procuration à Mme BEY Françoise
Mme RAPP Catherine, procuration à M. COUCHOT Alain

M. SCHILDKNECHT Jean-Luc, procuration à Mme MILLION Lara
M. SCHULTZ Denis, procuration à M. LORENTZ Michel
M. SENE Marc, procuration à Mme Valérie RUCH
M. SUBLON Yves, procuration à M. KRIEGER Laurent
M. VOGT Victor, procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
M. WOLF Etienne, procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane
M. ZAEGEL Sébastien, procuration à Mme GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES :

M. HAGENBACH Vincent
Mme ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 5217-2 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrat triennal, Strasbourg, capitale européenne,
- VU les articles L.1115-1 et L.3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le 14e Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023 signé le 9 mai 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission au Patrimoine et au Rayonnement Alsacien du 4 février 2022
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve selon la partie 3 du Contrat Triennal, la mise en place de la Mission Strasbourg Capitale Européenne chargée d'assurer le suivi du Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne 2021-2023 » selon la composition suivante :
 - o un comité politique au sein duquel siège le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - o un comité technique au sein duquel siège notamment le Directeur général des services de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - o la Mission Europe composée de 5 cadres affectés par chacun des signataires du contrat triennal. Cette mission ayant pour objectif la mise en place et la gestion des fonds de soutien, la réalisation d'actions de lobbying et communication ainsi qu'un bilan annuel d'exécution (fin mars) ainsi qu'une évaluation globale en vue du 15ème Contrat Triennal ;
- Approuve la création des Fonds « Recherche et Innovation », « Culture », « Démocratie » et « Agora Strasbourg Capitale européenne » ainsi que les règlements y afférents joints en annexe à la présente délibération ;
- Précise que les crédits seront prélevés sur les opérations :

- P0480015 « Mission Strasbourg Capitale Européenne » (imputation 3452 - 65-65731-048) pour la Mission Europe et le Fonds Démocratie (enveloppe D-AE P048E18 ;
- L'opération P055o017 avec l'imputation 2211-65-65748-23 pour le Fonds Recherche et Innovation ;
- L'opération 1233 - 65-657348-311 - Subventions - Autres communes (AE) pour le Fonds Culture ;
- L'opération P0480014 avec l'imputation 3414-65-657348-048 pour l'Agora Strasbourg Capitale européenne.

M. Nicolas MATT, en sa qualité de Vice-Président en charge du Patrimoine à l'Université de Strasbourg, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité